

Travailler pendant une procèdure des prud'homme

Par yoyo, le 23/02/2011 à 00:27

Bonjour,

je renouvel ma question, comment puis je signer un contrat d'emboche ou m'inscrire en interime toute en etant sous contrat avec mon employeur que je j'atack au prud'homme? je n'ai que les indemniter journaliere de maladie qui ne suffise pas a ma vie de couple avec un enfant as charge es une pension alimentaire pour 2 autre enfants, si quelqu'un as une solution a mon probleme merci de rep, cordialement.